

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020**  
**DELIBERATION N° 14**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE  
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

*Le Maire*

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

**Absente :**

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI.

---

*Entendu le rapport de Monsieur le Maire,*

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) – Désignation du délégué de la commune.

En 1957, à l'initiative des villes de Bayonne et d'Anglet, a été créée la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA). Cette société d'économie mixte est devenue la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (même sigle) le 1<sup>er</sup> janvier 2005, en raison de l'extension de son champ géographique d'intervention.

La SEPA a pour vocation générale d'étudier et d'entreprendre toute action participant au développement économique des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées. A ce titre, elle intervient principalement pour le compte des collectivités publiques. Son activité s'articule autour des métiers suivants : études, aménagement, construction et environnement.

Le capital de la SEPA s'élève à 1 586 000 €, détenu à 79,92 % par des collectivités territoriales. Au titre des actionnaires privés figurent notamment la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Épargne, les sociétés Sebadour et Expanso, les Chambres de Commerce de Pau et Bayonne et la Chambre des métiers.

La Ville détenant 490 actions (3,77 %) de cette société, elle ne peut prétendre à une représentation directe au sein du conseil d'administration. Elle dispose toutefois d'un délégué au sein de l'assemblée spéciale des communes et de leurs groupements (16 collectivités) qui élit à son tour 5 de ses membres pour siéger au conseil d'administration et peut participer aux assemblées générales.

L'article R.1524-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que le mandat des représentants des communes auprès des sociétés d'économie mixte locales prend fin lors du renouvellement intégral du conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal de procéder à la désignation en son sein, tel que prévu à l'article L.1524-5 du CGCT, du délégué de la commune de Bayonne à l'assemblée spéciale des communes et groupements actionnaires de la SEPA ainsi qu'à l'assemblée générale.

Avec l'accord unanime de l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

Est élue à l'unanimité des votes exprimés :  
- Sylvie DURRUTY

*Ont signé au registre les membres présents.*

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mme BROCARD  
ne participent pas au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA LANDA (avec mandat) ne participent pas au vote.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne